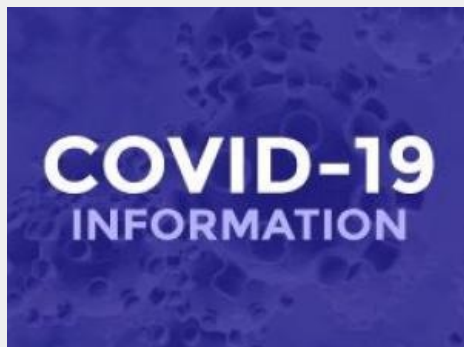




COVID-19

Les règles d'isolement au 14 janvier 2022



Ci-dessous, le protocole de contact-tracing pour l'ensemble des départements.

Plus d'informations :

<https://www.education.gouv.fr/covid19-mesures-pour-les-ecoles-colleges-et-lycees-modalites-pratiques-continuite-pedagogique-et-305467>



Créé le : 14/01/2022 - Mis à jour le : 14/01/2022

COVID-19

ÉLÈVES : LES RÈGLES D'ISOLEMENT À PARTIR DU 14 JANVIER 2022

ÉLÈVES DE 12 ANS ET PLUS

	AVEC UNE VACCINATION COMPLÈTE	SANS VACCINATION OU AVEC UNE VACCINATION INCOMPLÈTE
POSITIF	• Isolement de 5 jours si le test antigénique ou PCR réalisé le 5^e jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures • Isolement de 7 jours dans le cas contraire	• Isolement de 7 jours si le test antigénique ou PCR réalisé le 7^e jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures • Isolement de 10 jours dans le cas contraire
CONTACT À RISQUE	• Pas d'isolement • Autotest immédiat • Autotest à J+2*, J+4*	• Isolement de 7 jours • Test antigénique ou PCR à l'issue de l'isolement

ÉLÈVES DE MOINS DE 12 ANS

	QUEL QUE SOIT SON STATUT VACCINAL
POSITIF	• Isolement de 5 jours si le test antigénique ou PCR réalisé le 5^e jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures • Isolement de 7 jours dans le cas contraire
CONTACT À RISQUE	L'élève pourra rester en classe : • Si l'autotest fait immédiatement est négatif • Et si les autotests réalisés à J+2* et J+4* sont négatifs

*J = Réalisation du premier autotest

EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS

0 800 130 000

(appel gratuit)